Lycée EVARISTE GALOIS SARTROUVILLE

DEMI-PENSION 2022-2023
Seconde - Première - Terminale

La demi-pension de l'établissement fonctionne désormais au **ticket et à la réservation** (et non au forfait).

Ce mode permet aux parents :

- De payer uniquement les repas réservés consommés ou non,
- D'éviter le gaspillage alimentaire.

Pour pouvoir accéder au service de demi-pension, le compte de votre enfant doit obligatoirement être approvisionné (cf page2-3)

Attention : les repas réservés et non annulés la veille avant minuit seront facturés.

☐ MODALITES D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Toute inscription à la demi-pension doit être accompagnée de :

- L'engagement,
- L'attestation de paiement de la CAF **OU** avis de situation déclarative 2022 sur revenus 2021, sinon le tarif maximal sera appliqué (4.09€),
- et d'un versement de **50,00€ minimum** en chèque à l'ordre du régisseur du lycée E. Galois (encaissé courant septembre) ou espèces du 26 août au 31 août 2022 qui permettra d'alimenter le compte de l'élève dès le 1er septembre 2022
- RIB

Le service de restauration ***devrait reprendre à partir*** du lundi 5 septembre 2022.

☐ ELEVES BOURSIERS

L'inscription est obligatoire.

- **Pas de paiement à l'inscription ni d'approvisionnement de la carte**: il y aura une régularisation à la fin de chaque trimestre.

*La demi-pension est un service proposé aux familles**. Le pique-nique est interdit dans l'enceinte de l'établissement**.*
L'inscription à la demi-pension s'effectue pour l'année scolaire. Seuls les demi-pensionnaires peuvent prendre leurs repas au lycée.
*Le restaurant du lycée est un self-service auquel on accède grâce à **la carte de lycéen**. Cette carte, **strictement personnelle,** est délivrée gratuitement par le service d'intendance. En cas de perte ou de dégradation, elle est remplacée contre paiement. Les élèves doivent se conformer au règlement dans les locaux de la demi-pension comme dans tout autre endroit de l'établissement.*
Le tarif de demi-pension est fixé par le Conseil Régional en tenant compte des revenus des familles (Tranches QF). Pour les seuls élèves boursiers, la situation financière est régularisée en cours de trimestre.
(Extrait du règlement intérieur I.6 Le restaurant scolaire)

A CONSERVER

Comment prendre un repas à la cantine ?

CREER UN COMPTE

https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3846

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

OU MyTURBOSELF

ELEVES BOURSIERS, pas de paiement, régularisation faite en fin de trimestre

APPROVISIONNER OBLIGATOIREMENT SON COMPTE

chèque à l'ordre du Régisseur du lycée E. Galois OU Espèces	OU par Carte Bancaire Internet/application smartphone
A déposer à l'intendance	MYTURBOSELF

Réserver obligatoirement son repas pour 1 ou plusieurs jours jusqu'à la veille avant minuit
Sur :
MY TURBOSELF

ANNULATION POSSIBLE LA VEILLE AVANT MINUIT

OUI

Le jour J :
Repas débité automatiquement avec OU sans passage a la cantine

NON

L'élève ne pourra pas déjeuner à la cantine

Comment créer un compte ? (à partir de l'adresse mail du responsable)

Se connecter sur : https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3846

Cliquer sur créer un compte

Remplir les rubriques (le numéro de carte n'est pas obligatoire)

Ce message vous confirme la création de votre compte. Vos identifiants vous seront envoyés sur le mail renseigné (vérifier les spams).

Comment payer en ligne ?

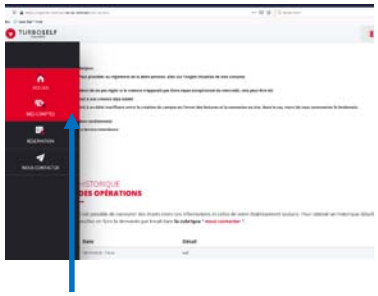

Une fois vos identifiants reçus, vous pouvez payer en ligne en cliquant sur l'onglet MES COMPTES.

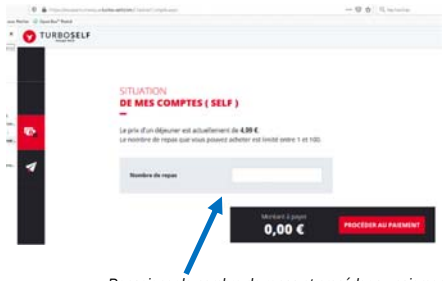

Renseigner le nombre de repas et procéder au paiement

Comment réserver ses repas ?

Se rendre sur l'onglet réservation

Cliquer sur les jours à réserver, le curseur se met au vert.

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI

Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...

...à un tarif juste adapté à vos ressources

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Transmettez au lycée **votre attestation de quotient familial** (voir la démarche dans la rubrique « Comment vous procurer l'attestation de quotient familial à remettre au lycée ? ». **L'attestation est valable pour l'année scolaire.**

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation des attestations de quotient familial qui sont désormais téléchargeables en ligne, sur son site, pour tous les usagers des lycées publics, allocataires ou non de la CAF.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Région îledeFrance

www.iledefrance.fr/equitables

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,09 €** au ticket et entre **0,20 € et 3,79 €** pour un forfait annuel.
- **La Région Île-de-France** finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 %).
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**		
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €

		Tarif par repas			
	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket	Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183 €	0,50 €	0,20 €	9,00 €	de 95 % à 98 %
B	≤ 353 €	1,74 €	1,44 €		de 81 % à 84 %
C	≤ 518 €	1,94 €	1,64 €		de 78 % à 82 %
D	≤ 689 €	2,15 €	1,85 €		de 76 % à 79 %
E	≤ 874 €	2,35 €	2,05 €		de 74 % à 77 %
F	≤ 1 078 €	2,56 €	2,26 €		de 72 % à 75 %
G	≤ 1 333 €	2,76 €	2,46 €		de 69 % à 73 %
H	≤ 1 689 €	3,07 €	2,77 €		de 66 % à 69 %
I	≤ 2 388 €	3,58 €	3,28 €		de 60 % à 64 %
J	> 2 388 €	4,09 €	3,79 €		de 55 % à 58 %

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT VOUS PROCURER L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Procurez-vous **l'attestation de paiement de la CAF** mentionnant votre quotient familial :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr)
- sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte
- sur smartphone : Caf - mon compte.
- sur la calculette de la Région Île-de-France disponible sur le site **www.iledefrance.fr/equitables** avec votre numéro d'allocataire

Vous n'êtes pas allocataire Caf :

Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation : **www.iledefrance.fr/equitables**

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- **photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,**
- **photocopies de l'intégralité du livret de famille,**
- **et photocopies des prestations familiales du dernier mois.**

Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,09 € pour le ticket ou 3,79 € pour le forfait.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?

www.iledefrance.fr/equitables

Région Île-de-France – Mars 2022 – Conception graphique : Graphisme Edition/PPMG - Photos : photos : GettyImages-486067220 ; GettyImages-520221462 ; Stéphanie Lacombe ; Stéphane Lagoutte ; RoissyenBries - Impression : Imprimerie de Compiègne

L'attestation Région de restauration scolaire n'est plus envoyée de façon automatique aux familles mais sur demande,
voir le MODE D'EMPLOI ci-après

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES
www.iledefrance.fr/equitables

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée

Votre famille est allocataire de la CAF et vous souhaitez vous inscrire à la restauration scolaire ?
Téléchargez - ou demandez à recevoir par **courrier postal** ou **mail** - votre attestation de paiement CAF de moins de 3 mois sur l'application "CAF mon compte", sur le site caf.fr ou encore via la calculette de la Région Île-de-France.

Pour votre information, seule **l'attestation de paiement de la CAF**, qui précise les noms des membres du foyer ainsi que votre **quotient familial**, est valable pour la restauration scolaire.
Le document intitulé "attestation de quotient familial de la CAF" n'est pas suffisant.

Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.
Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
2. « Attestation de paiement »
3. « Pour le mois de ... » (mois en cours)
4. « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».
   En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal.
   En téléchargeant votre attestation, vous pouvez ensuite l'envoyer par mail ou l'imprimer.

Application
Caf mon compte

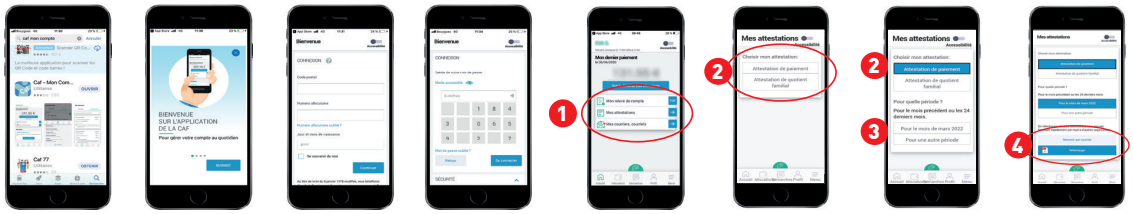

Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe

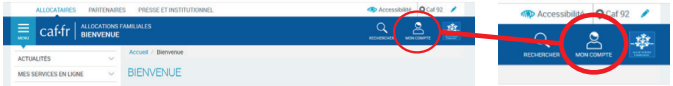

2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1 , puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :

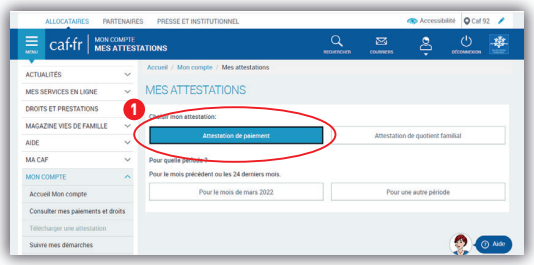

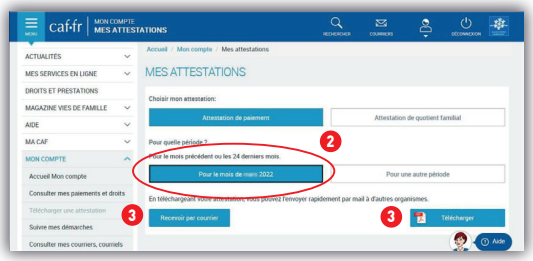

3. Demandez à recevoir par courrier postal ou téléchargez ou imprimez votre attestation 3 .

Sur la calculette de la Région Île-de-France

Disponible sur le site **www.iledefrance.fr/equitables** avec votre numéro d'allocataire

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, à partir du lundi 16 mai au mercredi 13 juillet et du jeudi 25 août au vendredi 7 octobre 2022.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Région îledeFrance